

Projet de reconversion de l'ancien site de la Région

Motion adoptée à l'unanimité lors du conseil municipal du 13 décembre 2012

Avec ses 10.5 ha, l'ancien site de la Région représente un enjeu considérable pour la commune.

Conscient de la nécessité de préserver le cadre de vie de notre commune, le dynamisme de son cœur de village, la richesse de sa vie associative, culturelle et sportive, clé de son attractivité, le Conseil Municipal souhaite que ce quartier avec ses nouveaux habitants et ses nouvelles activités puissent s'intégrer parfaitement et participer activement à la vie communale.

Le propriétaire – la Région – a fait le choix d'associer la commune et le Grand Lyon afin de concevoir un projet partagé, sur la base d'un cahier des charges prenant en compte les intérêts des trois collectivités.

A l'heure où se dessine le choix d'un candidat aménageur, le Conseil Municipal tient à réaffirmer les points essentiels compris dans le cahier des charges que sont à ses yeux :

- L'insertion harmonieuse du projet dans le site, dans le quartier et la commune
- L'intégration des logements en « Résidence service pour seniors » dans la surface dédiée aux logements
- La prise en compte des besoins en termes de desserte en transports en commun et d'aménagement de voies et de raccordements au réseau existant liés aux flux générés par l'opération. Il est demandé à cet égard la réalisation d'une étude de déplacement et de circulation à l'échelle de la commune.
- La création de percées visuelles permettant de valoriser le rapport au grand paysage et la recherche de transparence visuelle entre espace privé et espace public
- Le respect du seuil minimum prescrit dans le SCOT, soit 30 logements à l'hectare
- La création de surfaces commerciales, proportionnées au nombre d'habitants supplémentaires accueillis sur le site et complémentaires à l'offre existante dans le bourg. L'étude de programmation commerciale commandée par la Ville, en concertation avec les commerçants, permettra de préciser les surfaces, la nature et l'implantation de la nouvelle offre.

La municipalité associera les représentants du collectif des associations et des commerçants au choix du candidat.

Le Conseil municipal demande à ses représentants membres du comité de pilotage de veiller au respect scrupuleux du cahier des charges du 11 mai 2012*.

* Consultation opérateurs phase 2- Offre Programme